

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D240
au territoire de la commune de BAINCTHUN
TRAVAUX
Confortement de part et d'autre de l'Ouvrage d'Art 1898
Section hors agglomération
du 15 juillet 2024 au 16 août 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 01/07/2024, par laquelle WATTEZ TP, fait connaître le déroulement des travaux de Confortement de part et d'autre de l'Ouvrage d'Art 1898, du 15/07/2024 au 16/08/2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Confortement de part et d'autre de l'Ouvrage d'Art 1898, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D240 du PR 9+800 au PR 9+980, hors agglomération, du 15 juillet 2024 au 16 août 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de BAINCTHUN,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAMER,

